

PROGRAMME TRAVAUX 2023

ASSOCIATION SYNDICALE DE BRESSON A SAINT ISMIER

I FAUCARDAGE MECANIQUE

CANAUX PRINCIPAUX SUR TOUTES LES COMMUNES

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

NOM du fossé ou ruisseau	Longueur en m	Largeur en m	Surface en m ²
Canal du Bois Claret (amont A41)	715	10,07	7 200
Canal du Bois Claret (aval A41)	1 413	10,07	14 229
Canal du Bois Claret (aval A41)	950	12,00	11 400
Canal des Marais	2 008	12,24	24 578
Chantourne des Marais	584	14,10	8 234
Canal de Bresson à Saint Ismier	3 000	6,70	20 100
Canal de Bresson à Saint Ismier (amont et aval C10)	1 800	8,00	14 400
Canal de Montfort	2 226	11,62	25 866
Canal de Montfort (ZI Lumbin)	350	12,80	4 480
Canal des Usiniers (3 passages)	1191	8,90	10 600
			141 087 m ²

2°) Faucardage mécanique hors cultures

Canal de Bois Claret	1 751	6,92	12 117
Canal de Montfort	713	2,60	1 854
Canal de Montfort (2° passage ZI Lumbin)	330	8,62	2 845
Canal de Bresson à Saint Ismier	530	5,36	2 841
Canal de Bresson à Saint Ismier	270	6,11	1 650
Canal de Bresson à Saint Ismier (aval CD 30)	180	4,00	720
Canal de Bresson à Saint Ismier (amont CD 30)	260	3,10	806
Canal des Usiniers (3 passages)	2040	8,60	17 544
Ruisseau de la Noue	3 103	10	31 030
			71 406 m ²

FOSES PRINCIPAUX SUR LES COMMUNES DE LA FRETTE ET DU TOUVET

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

NOM du fossé ou ruisseau	Longueur en m	Largeur en m	Surface en m ²
Fossé du chemin de la Conche aux Rivaux	634	3,94	2 498
Fossé de la Frette à la Madeleine	551	6,42	3 537
Fossé du Pré Lombard	347	6,77	2 349
Fossé de la Conche aux Rivaux	295	4,28	1 263
Fossé du Chemin des Rivaux	800	6,61	5 288
Fossé du Pré Morion	322	8,2	2 640
Fossé du Grand Pré	670	8,98	6 017
Fossé des Mortes	244	6,33	<u>1 545</u>
			25 137 m ²

2°) Faucardage mécanique hors cultures

Fossé du chemin de la Conche aux Rivaux	130	4,33	563
Fossé des Mortes	405	2,93	1 187
Fossé de Ressarlet	398	5,54	2 205
Fossé du Chemin des Rivaux	110	5,80	638
Fossé des Mortes de la Conche	280	5,23	1 464
Fossé des Marais de la Conche (partie aval)	661	5,70	3 768
Fossé des Marais de la Conche (partie amont)	940	5,70	5 358
Fossé d'Arbonne	355	5,40	1 917
Fossé de Pré Brisse	390	4,00	1 560
Fossé de Pra Collet	190	3,90	<u>741</u>
			19 401 m ²

FOSES PRINCIPAUX SUR LA COMMUNE DE LA TERRASSE

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

Fossé des Moirons	501	4,94	2 475
Fossé de la Mure	860	8,38	7 207
Fossé du Chemin de l'Empereur	556	5,93	3 297
Fossé du Guâ	154	4,37	673
Fossé de l'Etang	300	5,43	1 629
Canal de Bresson à St Ismier (merlon Chonas)	920	8,25	7 590
Ruisseau de la Noue (merlon Chonas)	680	10,00	6 800
Fossé du Mas de l'Eglise (merlon Chonas)	160	8,00	1 280
Fossé amont du merlon et de Chonas	210	5,00	<u>1 050</u>
			32 001 m ²

2°) Faucardage mécanique hors cultures

NOM du fossé ou ruisseau	Longueur en m	Largeur en m	Surface en m ²
Ancien lit du Ruisseau de la Noue	334	5,25	1 754
Fossé du Mas de l'Eglise	418	6,56	2 742
Fossé de l'Erignier	350	6,18	2 163
Fossé des Moirons	158	6,31	<u>997</u>
			7 656 m ²

FOSES PRINCIPAUX SUR LA COMMUNE DE LUMBIN

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

Fossé du Chemin du milieu de Montfort	735	6,47	4 755
Canal des Sources	272	10,10	2 747
Fossé du chemin des Marais	903	4,52	4 082
Canal de Lumbin	528	9,26	4 889
Canal de Lumbin (partie amont)	120	4,40	528
Canal du Grand Pré Nord	645	4,50	2 903
Canal des Sétéreés	838	6,56	5 497
Fossé des Essards	203	5,03	1 021
Fossé du Rafour sur Lumbin	190	4,33	823
Fossé Nord du chemin de Pré Nord	753	4,91	3 697
Fossé Sud du chemin de Pré Nord	294	5,56	1 635
Fossé latéral du chemin de Poulat	172	7,72	1 328
Fossé de la Longe de Pré Neuf	1 415	5,80	8 207
Fossé des Glières n° 1	50	2,50	125
Fossé de Pré Bernin (partie amont)	200	3,50	<u>700</u>
			42 937 m ²

2°) Faucardage mécanique hors cultures

Fossé du Gros Pré	482	6,19	2 984
Fossé du Pré de Bernin	786	3,99	3 136
Fossé du Pré Pouillot	310	4,14	1 283
Canal des Marais de Lumbin	1 300	9,23	11 999
Canal des Sources	451	5,47	2 467
Fossés tertiaires	2 300	4	9 200
Fossés tertiaires	6 950	3,50	<u>24 325</u>
			55 394 m ²

FOSSÉS PRINCIPAUX SUR LA COMMUNE DE CROLLES

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

NOM du fossé ou ruisseau	Longueur en m	Largeur en m	Surface en m ²
Fossé du Chemin des Mouilles	1 460	5,83	8 512
Fossé Mayard	1 134	5,15	5 840
Fossé de la Chèvre	526	9,10	4 787
Fossé de la digue du Rafour	487	4,60	2 240
Fossé du Chemin de Crolles	1 068	4,87	5 201
Fossé de Sarmoiron	528	6,28	3 316
Fossé de Crolles au Moulin Clément	604	6,03	3 642
Fossé du ch. Du Milieu de Montfort	754	5,68	4 283
Fossé du chemin des Derniers	1 170	4,78	5 593
Fossé du Pré des Cailles	685	5,53	3 788
Fossé du Chemin des Herses	1 041	4,75	4 945
Fossé du Chemin du Plâtre	1 160	4,95	5 742
Ancien fossé des Echelles	708	6,46	4 574
Ancien fossé des Sarmoirons	540	8,01	4 325
Ruisseau de Crolles	685	14,92	10 220
Plage de Crolles	155	20,00	3 100
Fossé du Pré Noir	570	5,41	3 084
Fossé du Rafour	214	6,50	1 391
Fossé Pré de l'Horre	260	5,80	1 508
Fossé du Pré de la Cour	120	4,70	564
Fossé n° 34	440	6,80	2 992
Plage du ruisseau de Montfort			<u>2 910</u>
			92 556 m ²

2°) Faucardage mécanique hors cultures

Fossé du Pré de la Cour	685	4,55	3 117
Fossé intermédiaire n° 1	511	4,60	2 351
Fossé du Pré des Cailles	152	2,80	426
Fossé intermédiaire n° 2	387	3,40	1 316
Canal des Marais	340	4,50	1 530
Fossé du Chemin du Plâtre	100	4,75	475
Fossé perpendiculaire du fossé des Echelles	200	4,90	980
Fossé des Echelles	322	5,40	1 739
Fossé du Devey	443	4,75	2 104
Fossé des Marais de Sarmoiron	270	5,70	1 539
Ancien fossé des Echelles	280	3,70	1 036
Ruisseau de Crolles (rive gauche) Sarmoiron)	160	3,50	560
	190	5,50	1 045

NOM du fossé ou ruisseau	Longueur en m	Largeur en m	Surface en m ²
Fossé perpendiculaire au fossé du Rafour n°1	75	5,00	375
Fossé du Pré Noir	137	3,40	466
Fossé de la digue du Rafour	570	2,00	1 140
Fossé du Rafour	100	5,50	550
Fossé perpendiculaire au fossé du Rafour n°2	160	3,00	480
Fossé du Clos	290	3,00	870
Fossé de Fouchard	300	5,20	<u>1 560</u>
			23 658 m ²

FOSSÉS PRINCIPAUX SUR LA COMMUNE DE BERNIN

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

Fossé du Pré Bœuf	559	5,75	3 214
Fossé des Drapeaux	640	9,37	5 997
Fossé de la Fontaine du Teurat	488	7,20	3 514
Ancien fossé des Marais	156	8,40	1 310
Plage du Ruisseau de Craponoz/Bernin (talus)			7 200
Bassin de rétention ST/Plage de Craponoz			<u>8 332</u>
			29 567 m ²

2°) Faucardage mécanique hors cultures

Fossé de départ du Bois Claret	592	3,80	2 250
Fossé perpendiculaire au fossé des Cloyères à la côte	603	6,30	3 799
Fossé des Cloyères à la côte	800	5,04	4 032
Ancien fossé des Marais	583	4,74	2 763
Ancien fossé des Marais	156	8,40	1 310
Fossé des Cloyères	848	4,96	<u>4 206</u>
			18 360 m ²

FOSES PRINCIPAUX SUR LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE LES EYMES

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

NOM du fossé ou ruisseau	Longueur en m	Largeur en m	Surface en m ²
Canal de dérivation	280	7,65	2 142
Fossé du Pied de Manival	647	12,79	8 275
Fossé des Mortes	60	8,30	498
Fossé du pied d'autoroute	720	5,51	3 967
Fossé du chemin du Bois Claret	841	4,45	3 742
Ruisseau du Manival	89	8,00	712
Fossé des Clayères à la côte	384	4,30	1 651
Fossé du Chemin des Drapeaux	394	4,15	1 635
Fossé perpendiculaire au canal de Bois Claret	65	8,50	553
Plage du ruisseau du Manival (accès et intérieur)			<u>8 190</u>
			31 366 m ²

2°) Faucardage mécanique hors cultures

NOM du fossé ou ruisseau	Longueur en m	Largeur en m	Surface en m ²
Fossé de la digue du pied du Manival	130	7,50	975
Fossé des Ecouteaux	1 469	5,59	8 212
Fossé des Drapeaux	603	5,89	3 552
Fossé du pied d'autoroute	39	4,48	175
Canal secondaire de sécurité	975	7,18	7 001
Fossé de la Grange	218	3,47	756
Fossé des Mortes	90	5,80	522
Fossé de pied A41 (avant digue Manival)	310	3,00	<u>930</u>
			22 122 m ²
TOTAL FAUCARDAGE			612 648 m ²
soit 61,26 hectares			
61,26 ha x 665 € x 20 % =			48 885 €

TOTAL FAUCARDAGE

48 885 €

II TRAVAUX MANUELS - ENTRETIEN DE LA VEGETATION

A) TRAVAUX A REALISER EN REGIE

Nettoyage manuel des ouvrages et interventions diverses
(nettoyage des ouvrages après curage, confluence et ouvrages canal
BSI/élagage, recépage berge rive droite du canal des Marais, fossé de Gros
Pré à Lumbin, du canal de Montfort (berges opposées), plage du Manival
et Ruisseau Aval, fossé des Monges, forêt du Clôt, fossé fouchard amont,
canal de BSI secteur la Terrasse

Forfait : 10 jours de travail

1 équipe 5 personnes 600 € TTC x 10 jours =

6 000 €

B) TRAVAUX A REALISER PAR UNE ENTREPRISE D'INSERTION

Commune de Lumbin/Crolles

Canal de Bresson

Débroussaillage/élagage enlèvement des embâcles du lit et des berges :

•secteur La Terrasse

1 450 ml x 6 ml = 8 700 m² x 0,45 € =

3 915 €

•secteur Lumbin/Crolles

2 350 ml x 6 ml = 14 400 m² x 0,45 € =

6 345 €

Entretien section d'écoulement sur le secteur du Merlon de Chonas

sur 250 ml : 250 ml x 8 m = 2 000 m² x 0,45 €

900 €

C) TRAVAUX A REALISER PAR UNE ENTREPRISE SPECIALISEE

Commune de Lumbin/Crolles

Canal de Bresson

enlèvement et débardage des arbres tombés et (ou) penchés sur le canal
secteur Crolles/Lumbin/La Terrasse : 1 forfait 5 journées de travaux

6 600 €

Canal de Gros Pré

Secteur Lumbin : abattage des arbres dans la section d'écoulement du
canal : 1 forfait une journée de travaux

1 320 €

Commune de St Nazaire les Eymes

Plage du Manival

• Débroussaillage manuel et sélectif pour l'éradication de la renouée du Japon : 2 passages dans l'année forfait pour 1,20 hectares et un passage sélectif hors saison pour l'élimination des plus gros arbustes
entretien et nettoyage secteur en aval de la plage /chenal d'évacuation plage
prévoir gros débroussaillage nettoyage (complément travaux 2021)
1 forfait TTC

6 022 €

Ruisseau de la Terrasse

• Débroussaillage manuel et sélectif des berges du ruisseau à l'amont de l'A41 l'éradication de la renouée du Japon : 1 passage dans l'année
forfait pour 1,96 hectares

2 874 €

Commune de Saint Ismier

Canal de dérivation du Bois Français et canal de Bois Claret secteur la Bâtie

Elagage et nettoyage manuel de la section d'écoulement du canal suite au au curage : 1 forfait TTC (2 journées de travaux)

2 304 €

Commune de Crolles

Secteur Montfort : Entretien manuel (débroussaillage, élagage) post travaux des aménagements réalisés sur le ruisseau de Montfort. Intérieur et talus de berges de la plage de dégrèvement, digue de protection rive gauche, zone de déversoirs, nettoyage des ouvrages (marché pluriannuel)
1 forfait général

3 043 €

Secteur Craponoz : marché pluriannuel

Abattage/débroussaillage sur les digues à l'intérieur de la plage de dégrèvement du Craponoz : 1 forfait TTC

2 640 €

Chenal d'amenée et bassin de rétention eaux pluviales ST Microelectronics

Débroussaillage manuel de l'intérieur du bassin et de la section du canal amont : surface traitée (2 125 m² bassin + 1 120 m² canal amont)
soit un total de 3 245 m² x 0,38 €/m² =

3 415 €

Ruisseau du Craponoz aval

Débroussaillage, nettoyage du lit et des berges du Ruisseau à l'aval du pont de l'Europe au sein du bassin d'extension
4 560 m² x 0,60 € x 20 % =

3 283 €

Entretien fossé Crolles

Fossés zones urbaines/périurbaines

Entretien du lit et des berges des fossés intégrés à l'A

1 580 ML X 2 fois/an forfait 4 jours de travaux x 2 =

9 120 €

Entretien mécanisé du lit des berges des fossés intégrés à l'AS

5 560 ml avec 2 passages/ an pour 7,8 ha au total

1 forfait/marché faucardage

PM

TOTAL TRAVAUX MANUEL

57 781 €

III CURAGES

Commune de Saint Ismier

Néant

Commune de Saint Nazaire les Eymes

Plage du Manival

a) 3 bassins : 1 415 m³ x 20 €/m³ x 1,20 =

33 960 €

b) Chenal aval à raison de 1 415 m³ avec évacuation en décharge agréée

Mise à disposition un pelle grand bras une journée

1 320 €

Commune de Bernin

Curage du fossé des Cloyères (branche Soitec) à raison de 0,20 m³/m

à curer et à déposer sur place

820 m x 2 €/m x 1,20 =

1 968 €

Commune de Lumbin

Prévision de curage

Fossés syndicaux et fossés AFR : fossés tertiaires secteur ST/CAT 3 unités

pour 660 ml/fossé des Buissonnets pour 350 ml

Curage à définir après faucardage hors culture 1 600 ml x 2 € x 20 % =

3 840 €

Fossés tertiaires secteur de la longe de Pré Neuf : fossé à restaurer (broyage de la végétation) puis curage sur 200 ml avec dépose sur place en accord avec le riverain : 1 forfait total

1 560 €

Commune de Crolles

Curage de propreté sur le canal de Montfort si nécessaire avec enlèvement de la végétation aquatique (cresson) au droit du lotissement Pré Guillaume de l'atterrissage parapente et du lotissement de Montfort et sur le canal des Marais aval y compris évacuation des produits de curage :

3 700 ml (moyen) x 2,50 €/ml x 20 % =

3 519 €

Secteur Marais de Montfort

Curage de fossés syndicaux à raison de 0,3 m³/m à curer et à déposer sur site : fossés secteur des Echelles , fossés tertiaire secteur Ferme d'Antan

2 500 ml x 2 €/ml x 20 % =

6 000 €

Secteur ZI Crolles

Curage du fossé "C2A" sur toute sa longueur avec évacuation des matériaux extraits y compris abords ouvrages fossé "Haëger" 1 forfait TTC

3 600 €

Chenal aval bassion eaux pluviales de ST Microelectronics

Curage du fossé avec évacuation des boues en décharge agréée décharge y compris fossé périphérique de la plage : 120 ml

1 forfait TTC

1 824 €

Fossé du Fouchard n° 34

Prévoir curage sur 2 saisons en hiver 1ère tranche aval fossé sous réserve avis favorable DDT 38 avec évacuation des boues et pelle grand bras (report 2022)

1 forfait TTC

2 460 €

Commune du Touvet

Fossé de Pré Brise (la Frette)

Curage du fossé sur sa totalité à raison de 0,2 m³/m à curer et à déposer sur place : 450 ml x 2,5 x 1,20 =

1 350 €

Ruisseau de la Noue

Curage du canal sur le secteur de la Frette aval sur 300 met en amont jusqu'à l'origine sur 1 300 ml à raison de 0,25 m³/m à curer et à

déposer sur place : 1 600 ml x 2,75 €/m x 20 % =

5 280 €

Fossé des Mortes

Secteur aval Netto avec dépose sur place et évacuation en aval 540 ml

5 315 €

Fossé de Pré Morion (derrière Et Baldini)

Curage du fossé sur toute sa longueur à sa longueur à raison de 0,2 m³/m à curer et à déposer sur place : 420 ml x 2,5 x 1,20 =

1 260 €

Commune de la Terrasse

Curage du fossé de la Mûre sur sa totalité et du fossé des Moirons

secteur aval à raison de 0,20 m³/m à curer et à déposer sur place

1 150 ml x 2,50 € m/l x 1,20 =

3 450 €

TOTAL CURAGES

76 706 €

IV TRAVAUX DIVERS

Toutes communes

• Location en régie d'un camion hydrocurage pour le nettoyage des ouvrages busés après le curage des fossés

2 jours de location d'un camion : 2 jours x 1 030 €/jour x 20 % =

2 472 €

• Restauration des passages busés sur le réseau syndical (vidange SYMBHI)

7ème tranche travaux : Secteur Bernin (fossé les Cloyères) secteur

voie communale de Lumbin, fossé de Pré Bernin secteur Crolles (Pré Blanc)

et le Touvet et remise en état des passages busés sur le réseau syndical

sur ces secteurs après état des lieux : 1 forfait estimatif TTC

(4 ouvrages Ø 600 de 6 mètres de longueur type PEHD, lit de gravette et murs de têtes préfabriqués béton)

10 340 €

Commune de Crolles

Secteur Marais Montfort suite à la campagne de levés topographiques (2021)

des ouvrages busés et fossés pour définition d'un schéma de drainage

et de la mise en fonctionnement du réseau. Remise à niveau d'un ouvrage

sous la voie communale (rue de Mayard) sous réserve de faisabilité/

réseau existant et en accord avec la commune de Crolles

Etudes BE

3 500 €

Travaux 1 forfait estimatif

9 650 €

Plage de Crolles et Plage de Montfort

Mise en place de barrières type digue sur l'accès à la plage de Crolles et

de Montfort : 1 forfait TTC

6 100 €

TOTAL TRAVAUX DIVERS

32 062 €

V FOND D'INTERVENTION D'URGENCE

Location en régie d'un engin type pelle mécanique
3 jours x 725 € x 20 % =

2 610 €

Location en régie de main d'œuvre équipée de tronçonneuse
3 jours x 525 € x 20 % =

1 890 €

TOTAL FOND D'INTERVENTION D'URGENCE	4 500 €
--	----------------

RECAPITULATIF PROGRAMME DE TRAVAUX 2023

Faucardage mécanique	48 885 €
Travaux manuels	57 781 €
Curages	76 706 €
Travaux divers	32 062 €
Fond d'intervention d'urgence	4 500 €
TOTAL PROGRAMME DE TRAVAUX 2023	219 934 €

Dressé par le surveillant de travaux,

Vu et vérifié par le Président,

Lionel GIBRAT

Alain LESUR